

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : **29**

présents **19**

pouvoirs : **8**

**OBJET :**

**MÉDIATHÈQUE -  
GRATUITÉ DE  
L'ADHÉSION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Délibération n° 2025-42*

L'an deux mil vingt-cinq,  
le : **Lundi 29 septembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Sur recommandation de l'association des Bibliothécaires de France (ABF) et conformément aux engagements pris par la Ville de L'Aigle lors de la signature, en mars 2023, de la convention trisannuelle avec le Département de l'Orne, il est proposé d'établir la gratuité du prêt à la médiathèque de L'Aigle.

Pour rappel, la convention suscitée permet à la collectivité :

- d'obtenir des financements à l'investissement, à la structuration, et à l'acquisition de documents ;
- de bénéficier de prêts du fonds de documents de la Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO) ;
- d'avoir accès au catalogue en ligne de la MDO et au fonds professionnel ;
- d'assurer des formations aux agents de la médiathèque ;
- de bénéficier des conseils techniques et d'un accompagnement en matière de construction, rénovation, aménagement intérieur, politique documentaire, action culturelle, ressources humaines et fonctionnement.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des contreparties de cette convention, il apparaît nécessaire d'établir la gratuité d'adhésion pour tous les usagers de la médiathèque. Pour l'application de cette mesure, la date du 13 octobre 2025 est proposée.

De plus, la mise en place de la gratuité à l'emprunt des documents apparaît comme une opportunité majeure pour élargir et diversifier les publics. De nombreuses bibliothèques pratiquent déjà la gratuité totale.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***DÉCIDE la gratuité de l'adhésion des usagers de la médiathèque de L'Aigle à compter du 13 octobre 2025.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**